



## Position cadre convention de la métallurgie

Par vvalere, le 21/03/2011 à 14:22

Bonjour,

Je dépends de la convention collective 3025.

Passé cadre NIV I coefficient 80 en Janvier 2001 (j'avais alors 32 ans)

Il me semble que l'évolution de mon statut ne se soit pas poursuivie de manière régulière. Un accord provisoire sur la révision des classifications apporté en 2000 me pose un problème d'interprétation. Celui-ci faisait apparaître une grille de transposition, qui semble avoir disparue lors des remaniment postérieurs.

Pour résumer, à ce jour je suis cadre NIV II coefficient 108, alors qu'il me semble que je devrais être NIV II 114 depuis Janvier 2010 (cycle de 3 ans + 1 jour)

Pourriez-vous me confirmer ou m'infirmier mon raisonnement.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter mes salutations distinguées.